



Règlement de la randonnée pédestre



Art.1. Le club des Blés d'Or de Gouesnou (29850) organise le dimanche 12 Octobre 2025 une randonnée pédestre dans le cadre de la manifestation sportive « La Leclerc Gouesnou Brest métropole ».

Art.2. La randonnée a lieu sur un parcours de 11 km sur le territoire de la commune de Gouesnou. Le départ est groupé et est fixé à 13h45. Tout départ avant ou après cet horaire est interdit.

Art.3. La randonnée est ouverte à toutes personnes adultes. Les enfants devront obligatoirement être accompagnés d'une personne adulte.

Art.4. Le montant de l'inscription est fixé à 6 €.

Art.5. Les participants à la randonnée s'engage à respecter le code de la route tout le long du parcours.

Art.6. Les participants s'engage à suivre rigoureusement le fléchage du parcours.

Art.7. Les participants à la randonnée certifient avoir les capacités physiques pour effectuer la randonnée de 11 km en moins de 3 heures.

Art. 8. Droit de publication et d'image : Tout participant (ou toutes personnes exerçant l'autorité parentale dans le cas où le participant est mineur) autorise expressément les organisateurs de la manifestation sportive « La Leclerc Gouesnou Brest métropole », ainsi que leurs ayants-droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, inclus leur classement, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art.9. Les participants s'engagent à respecter les dispositions réglementaires sanitaires applicables le jour de la randonnée.

Art.10. Les participants s'engage à respecter tous les articles du présent règlement.

Gouesnou, le 25 juin 2025

Bruno JAOUEN
Président du club des Blés d'or